|  |
| --- |
| **Demande de Dispense Temporaire à l’obligation de réaliser un PLAGE**([Arrêté](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2018061419&table_name=loi) du 14 juin 2018 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au Plan Local d'Action pour la Gestion énergétique) |

|  |
| --- |
| **Cette dispense temporaire (valable pendant la durée de validité de l’audit) ne peut être demandée que par les organismes qui disposent d’un audit énergétique du permis d’environnement valable :*** C’est-à-dire : établi conformément à l’Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 8 décembre 2016 relatif à l'audit énergétique des grandes entreprises et à l'audit énergétique du permis d'environnement ;
* ET l’ensemble des audits valables doit porter sur au moins 80% de la superficie du parc immobilier.
* Cette dispense n’est PAS VALABLE pour les audits grande entreprise.

**La présente demande est à envoyer électroniquement à** **plage@environnement.brussels**, **accompagnée de ses éventuelles annexes.** Pour toute demande d’information relative à votre demande, n’hésitez pas à contacter le Facilitateur Bâtiment Durable via [facilitateur@environnement.brussels](https://environnement.brussels/modal_forms/nojs/webform/3247/2156/facilitateur%5Bat%5Denvironnement.brussels) ou par téléphone au 0800 / 85 775.Plus d’informations relatives à cette dispense dans le Protocole PLAGE (Chapitre 2.4 Les dispenses) disponible sur notre page web : [www.environnement.brussels/plage](http://www.environnement.brussels/plage). |

**Cadre I : Identification du demandeur**

|  |
| --- |
| **Nom de l’Organisme :** ........................................................................................................................................Numéro d’entreprise (N° de référence à la BCE) : ……..……-……………-…………………Personne de contact: ……………………………………………………………………………………..Tél. : ………………………. E-mail : ………………………………………………………………………………. |

**Cadre II : Description du parc immobilier**

|  |
| --- |
| Nombre de bâtiments de plus de 250 m² que votre organisme détient ou occupe sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale :………..…………………….Superficie totale de ces bâtiments (m²) : …………………………………………………… |

**Cadre III : Identification de l’exploitation disposant d’un audit du permis d’environnement (PE) valable**

|  |
| --- |
| **Si existant, référence du PE concerné par la demande :** .............................................................................**Si plusieurs exploitations sont concernées**, merci de bien vouloir annexer à ce formulaire la liste de ces exploitations avec les mêmes données que celles demandées dans ce cadre III.**Description de l’exploitation**Rue : …………………………………………………………………………….. N° : …………. Bte : …………..Code postal : ……………………. Commune : …………………………………………………………….Superficie (m²) : ………………………………**Nom d’établissement ou demandeur du permis d’environnement :** ….……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….. |

Je soussigné(e), …………..………………………………………………………, agissant en qualité de ………………………………………..……………………………………………… déclare que les informations mentionnées dans ce formulaire et ses annexes sont complètes et exactes.

Date : ………………………..

 Signature :

Nombre d’annexe(s) : …………………..

*Les données à caractère personnel vous concernant sont traitées par Bruxelles Environnement à des fins d’identification de votre organisme et de la personne chargée de la coordination du PLAGE, en vertu du Code bruxellois de l’Air, du Climat et de la Maîtrise de l’Énergie et de l’arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au Plan Local d’Action pour la Gestion Énergétique. Vos données sont conservées jusqu’à 5 ans après la fin de la validité de l’audit renseigné.*

*Vous pouvez accéder, rectifier et supprimer vos données en nous contactant par e-mail (**plage@environnement.brussels**) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Service PLAGE, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).*

*Vous pouvez également prendre contact avec le délégué à la protection des données par e-mail (**privacy@environnement.brussels**) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Privacy, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).Le cas échéant, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (rue de la presse 35, 1000 Bruxelles).*